



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 mars 2018

DÉLIBÉRATION N°2018-037

OBJET : Demande de subvention au titre des amendes de police : radar pédagogique

En exercice : 20
Membres
Présents(s) : 12
Pouvoir(s) : 6
Absent(s) : 8

Le vingt-six mars deux mille dix-huit, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Crescent MARAULT, Maire.

Les membres présents en séance :

Crescent MARAULT, Michel DUCROUX, Guy CASSAN, Claire GUEGUIN, Christiane GALLON, Christian VEILLAT, Luc EUGENE, Michel BONNOT, Martine MORETTI, Christiane LEPEIRE, Philippe THOMAS, Axelle BONNIN

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Aurore BAUGE à Claire GUEGUIN, Jean-François HAMELIN à Martine MORETTI, Roger BUFFAUT à Guy CASSAN, Christian BRUNEAUD à Christiane LEPEIRE, Bénédicte NASTORG LARROUTURE à Crescent MARAULT, Bertrand POUSSIERRE à Michel DUCROUX

Le ou les membres absent(s) :

Aurore BAUGE, Jean-François HAMELIN, Roger BUFFAUT, Christian BRUNEAUD, Isabelle CAMBIER, Sylvie PORTE, Bénédicte NASTORG LARROUTURE, Bertrand POUSSIERRE

Secrétaire de séance : Madame Axelle BONNIN

Dans le cadre des subventions au titre des amendes de police la commune va présenter une demande pour :

- L'acquisition d'un radar pédagogique d'un montant de 2.381€ H.T.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le dépôt de cette demande de subvention.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire

Crescent MARAULT

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 05/04/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 05/04/2018

Pour copie conforme



- Le 26/03/2018
Crescent MARAULT, MAIRE
MAIRIE DE SAINT GEORGES SUR BA